

Critères de Sélection pour la Zinne

Pour tous les prestataires, les critères d'exclusion sont :

- Coté en bourse
- Pas d'autonomie de gestion
- Non respect de l'humain et des droits sociaux
- Atteintes à l'environnement ou au vivant
- Pas d'activité économique à Bruxelles
- Pratique commerciale douteuse ou trompeuse

Pour les critères d'inclusion, il en faut 2 favorables (au minimum) parmi :

- Local (production, approvisionnement)
- Circuit court
- Bio et produits naturels
- Initiatives favorables à l'environnement
- Artisan / Savoir-faire
- Promotion de et éducation à la santé
- Renforcement ou création de liens sociaux
- Finalité sociale ou culturelle

La procédure de décision établie par le collectif citoyen est la suivante :

1. La Locale décide de l'adhésion des prestataires de son territoire sur base des critères.
2. Si le prestataire est présent dans plusieurs communes, la décision revient à la Coordination.
3. S'il y a des doutes ou des positions différentes, la locale demande l'avis du GT Critères.
4. Si le GT critère ne parvient pas à s'accorder, l'avis du CA est requis pour vote et décision finale.

Définition et Explication des critères

CRITÈRES D'EXCLUSION

Coté en bourse

Qu'entend-on par être coté en bourse ?

Il s'agit des titres émis par la société qui permettent de la définir en tant que « cotée » ou non. Tout ou partie du capital social, divisé en actions, est proposé aux investisseurs via un marché financier.

Il y a très peu de risque qu'une petite entreprise locale soit cotée en bourse. Le risque est plus élevé chez les marques et chaînes de magasins. En cas de doute, il est toujours bon de vérifier sur le site : <https://www.boursier.com/actions/bruxelles>, de se renseigner via internet ou directement chez le prestataire.

Pourquoi ce critère ?

Parmi les objectifs essentiels des monnaies complémentaires figure l'idée d'offrir un circuit financier alternatif à la logique capitaliste. Il y a donc incompatibilité manifeste d'une monnaie complémentaire avec le système de cotation en bourse. La monnaie complémentaire doit éviter de favoriser les activités qui ne génèrent de plus-value que financière.

Pas d'autonomie de gestion

Qu'entend-on par « ne pas avoir d'autonomie complète de gestion » ?

Une entreprise complètement dépourvue d'autonomie de gestion est dépendante d'entreprises privées à but lucratif inscrites dans la logique économique dominante (capitaliste) et son gestionnaire n'a pas le choix libre de ses fournisseurs. A titre d'exemples, la gestion des magasins Bio-planet, qui appartiennent à Colruyt Group, est assurée par l'entreprise Colruyt. Ces magasins ne sont donc pas en autonomie de gestion. En revanche, si l'on est en présence d'un prestataire dont la structure-mère est elle-même zinnable, le prestataire peut l'être également (ex: Oxfam).

Pourquoi ce critère ?

Parmi les objectifs essentiels des monnaies complémentaires figure l'idée d'offrir un circuit financier alternatif à la logique capitaliste. Il y a donc incompatibilité manifeste entre d'une monnaie complémentaire et la logique qui sous-tend les grands groupes à visée commerciale et lucrative. Les réseautages locaux entre fournisseurs et prestataires doivent pouvoir être privilégiés.

Non respect de l'humain et des droits sociaux

Qu'entend-on par le non-respect de l'humain et des droits sociaux ?

Il s'agit soit de l'exploitation de travailleurs auxquels l'entreprise ne garantit pas les droits sociaux et humains en vigueur et des conditions de travail décentes, soit d'une atteinte aux droits des consommateurs.

Ces matières sont régies par des lois et règlements dont le respect est garanti par les pouvoirs publics compétents.

Pourquoi ce critère ?

En tant qu'agent de l'activité économique, et de par ses propres valeurs éthiques, la monnaie complémentaire ne peut en aucune manière cautionner des pratiques de ce genre.

Néanmoins, il semble illusoire que la Zinne soit en mesure de s'assurer a priori du respect de ces conditions.

Si un doute se fait jour, elle doit être débattue par le groupe locale, et ensuite par la coordination régionale, en conformité avec les procédures décisionnelles de l'ASBL Zinne.

Atteintes à l'environnement ou au vivant

Qu'entend-on par « atteintes à l'environnement » ?

Toute activité qui porte atteinte à l'environnement, que ce soit par pollution de toute nature, dégradation de milieux naturels ou paysagers, mise en danger de la biodiversité, ou encore dégradation du patrimoine naturel ou humain.

Pourquoi ce critère ?

Les valeurs éthiques qui sous-tendent la démarche de la Zinne incluent le respect de l'environnement comme de l'humain.

Néanmoins, il semble illusoire que la Zinne soit en mesure de s'assurer a priori du respect de ces conditions.

Si un doute se fait jour, elle doit être débattue par le groupe locale, et ensuite par la coordination régionale, en conformité avec les procédures décisionnelles de l'ASBL Zinne.

Pas d'activité économique à Bruxelles

Pourquoi ce critère ?

« (Par définition) » La Zinne est un « bon de soutien à l'économie locale » bruxelloise qui « (ne) » s'utilise qu'au sein de Bruxelles. La monnaie locale vise à renforcer et valoriser les circuits courts, dans la région, par la mise en réseau de différents acteurs.

Pratique commerciale douteuse ou trompeuse

Qu'entend-on par une pratique commerciale douteuse ou trompeuse ?

Une pratique (économique, commerciale....) douteuse est une pratique qui fait naître un doute, une méfiance vis-à-vis du produit, du service ou du prestataire ou par rapport à sa légalité ou sa qualité. Cela peut inclure des entreprises qui font du “Greenwashing”, ou “écoblanchiment” : Utilisation fallacieuse d’arguments faisant état de bonnes pratiques écologiques dans des opérations de marketing ou de communication.

Pourquoi ce critère ?

En tant qu'agent de l'activité économique, la monnaie complémentaire se doit de s'inscrire dans une logique de respect de ses valeurs éthique, de protection du consommateur et de rejet de toute pratique commerciale illégale, illégitime ou contraire à l'intégrité du consommateur.

CRITÈRES D'INCLUSION

Local

Qu'entend-on par commerce local ?

Il s'agit d'un commerce qui produit ce qu'il vend ou qui achète sa marchandise chez un ou plusieurs producteurs locaux.

Circuits courts

Qu'entend-on par circuit court ?

Un circuit court est un mode de commercialisation de produits qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

Exemples :

- vente à la ferme (panier, cueillette, marché à la ferme, etc.)
- vente collective (point de vente ou panier)
- vente sur les marchés
- GASAP
- commerçants-détaillants (boucher, boulanger, cordonnier, épicerie de quartier, etc.)

Pourquoi ces deux critères ?

En tant que monnaie locale, la Zinne a notamment pour objectif de favoriser l'économie locale et le lien social. Le respect de l'environnement s'inscrivant également parmi ses principes, il importe de minimiser l'impact du transport de marchandises.

Bio et produits naturels

Qu'entend-on par le bio et les produits naturels ?

Ces notions regroupent le bio agricole, qui concerne les produits issus de l'agriculture biologique, c'est-à-dire cultivés sans engrais ni pesticide de synthèse, et le cosmétique bio, composé d'ingrédients issus de l'agriculture biologique et qui ne contiennent ni ingrédient chimique nocif (paraben, silicone,...), ni extrait d'origine animale à l'exception de ceux produits naturellement par l'animal comme le miel, le lait,...

Pourquoi ce critère ?

Le respect de l'environnement et la protection du consommateur s'inscrivent parmi les principes essentiels de la Zinne.

Initiatives favorables à l'environnement

Qu'entend-on par initiatives favorables à l'environnement ?

Toute initiative dont l'objectif est de diminuer ou supprimer les impacts nocifs à l'environnement liés à la production, à la vente et au transport de marchandises, ainsi qu'à toute autre activité humaine. Exemples : DIY, le seconde main, le zéro déchets, le recyclage et upcycling, réparation, etc.

Pourquoi ce critère ?

Le respect de l'environnement s'inscrit parmi les principes essentiels de la Zinne.

Artisanat / Création

Qu'entendons-nous par "...artisan.ne ou créateur/créatrice" ?

Toute personne ou entité exerçant un savoir-faire manuel ou créatif.

Promotion (de) et éducation à la santé

Qu'entend-on par "Promotion (de) et éducation à la santé" ?

Il s'agit de promouvoir le volet préventif ainsi que la responsabilisation et la capacitation des personnes vis-à-vis de leur propre santé et de la santé publique. Médecine préventive, promotion de l'activité physique, promotion de l'hygiène, prise en compte de la santé mentale et du bien-être, soins et services à domicile.

Pourquoi ce critère ?

« Mieux vaut prévenir avec une Zinne que guérir avec un dollar »



Renforcement ou création de liens sociaux

Qu'entend-on par renforcement ou création de liens sociaux ?

Certains commerces ou prestataires peuvent mettre en place des initiatives et dispositifs spécifiques de nature à favoriser le lien social entre les bénéficiaires de son activité. Ces initiatives doivent être gratuites ou à prix abordable, pour permettre la participation du plus grand nombre. Il doit s'agir de démarches proactives et récurrentes.

Pourquoi ce critère ?

Le lien social est au coeur des ambitions de la Zinne.

Finalité sociale ou culturelle

Qu'entend-on par "prestataire à finalité sociale" ?

Une société à finalité sociale est une société définie en tant que tel par la loi. Les termes "société à finalité sociale" doivent figurer avec la mention de leur forme juridique. Cette société doit, appliquer un système de prise de décision démocratique et viser la prestation de services aux membres ou à la communauté plutôt que la réalisation de bénéfices.